



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Moulins, le mercredi 27 mai 2020

Election des conseillers municipaux et communautaires 2020 : déclaration de candidature pour le second tour de scrutin

Les déclarations de candidature pour le second tour des élections municipales et communautaires, prévu le 28 juin 2020, devront être déposées **le vendredi 29 mai ou le mardi 2 juin 2020**, à la **Préfecture de l'Allier**, 2 rue Michel de l'Hospital à Moulins.

Horaires de réception des candidatures, sur rendez-vous uniquement :

- vendredi 29 mai : de 9h00 à 12h30 et 14h00 à 17h00
- mardi 2 juin : de 9h00 à 12h30 et 14h00 à 18h00 (heure limite de dépôt).

La demande de rendez-vous s'effectuera par téléphone aux numéros suivants :
04 70 48 33 31 ou 04 70 48 33 61.

Pour les communes de **1 000 habitants et plus** où un second tour est nécessaire, le **dépôt de candidature** est **obligatoire**.

Pour les communes de **moins de 1 000 habitants**, des candidatures seront reçues uniquement pour les communes ayant eu un **nombre insuffisant de candidats** au premier tour, à savoir :

- Le Vilhain
- Mercy
- Montilly
- Neuilly-en-Donjon

CONTACT PRESSE

Préfecture de l'Allier - Communication interministérielle
2, rue Michel de l'Hospital- 03016 Moulins Cedex
Tél. 04 70 48 33 10 ou 04 70 48 30 36 - courriel : pref-communication@allier.gouv.fr
www.allier.gouv.fr - @prefet03